

GROUPE	10 DUPUIS, Robert	dupuis.robert@uqam.ca	(514) 987-3000 3479	PK-4525
	Lundi, de 18h00 à 21h00			

**DESCRIPTION**

L'atelier a pour but de permettre aux étudiants de réaliser en groupe des projets informatiques assez importants. La planification du projet, sa réalisation et le travail de groupe permettront un apprentissage «préprofessionnel». L'atelier doit contribuer à relier les cours entre eux et à appliquer des concepts étudiés aux cours. L'atelier place les étudiants dans les conditions les plus réalistes possible d'un projet logiciel proposé par un client qui compte utiliser le produit développé ou amélioré par le groupe. On applique les pratiques les plus appropriées à la conduite d'un projet de développement ou de maintenance. Les séances en classe permettent à l'enseignant de présenter les pratiques simples de déroulement d'un projet (définition du mandat, plan de projet, suivi du projet, tests, etc.) et d'encadrer les étudiants.

Préalable : Avoir réussi cinq cours, dont quatre siglés INF.

**OBJECTIF**

Ce cours vise à initier l'étudiant(e) à la programmation d'applications de type prototype commercial ou scientifique. Par le biais de programmation de projets pour professeur(e)s remplissant des contrats en industrie, ou de programmes de recherche, les étudiants auront l'occasion de pratiquer les méthodes de rigueur pour l'implantation de prototype d'application pour l'industrie. Ce cours se veut être la culmination de tout l'apprentissage en informatique que les étudiants ont reçu jusqu'à lors. Seuls les étudiants motivés à implanter un programme de rigueur, ou faire de la recherche bibliographique approfondie, devraient poursuivre ce cours.

ÉVALUATION	Description sommaire	Date	Pondération
	Premier cours : introduction et formation des équipes de quatre personnes	Lundi, 12 septembre 2011	
	Choix des projets	Au plus tard le 19 septembre	
	Projet : rapport de compte rendu d'étapes (10 pages maximum, en équipe – voir ci-dessous les modalités pour les rapports à remettre) et présentation en classe.	Lundi, 31 octobre 2011	15%
	Projet : rapport final de synthèses (20 pages maximum, en équipe – voir ci-dessous les modalités pour les rapports à remettre) et présentation en classe.	Lundi, 19 décembre 2011, à remettre en classe	20%
	Projet : auto-évaluation individuelle de l'équipe, selon les critères prédéfinis	Lundi, 19 décembre 2011, à remettre en classe	10%
	Produit final : adéquation avec les exigences		30%
	Projet : note du commanditaire (avec l'avis du professeur si différent)	décembre 2011	25%

### Formule pédagogique

Lors de la première rencontre du cours, les divers projets seront présentés aux étudiants. Les étudiants devront alors constituer des équipes conformément aux restrictions du projet qui les intéresse. Les exigences propres à chaque projet seront fixées par votre professeur tuteur.

Durant la session, des rencontres régulières auront lieu entre chaque équipe et le professeur responsable du projet (i.e. professeur tuteur), selon leur entente. Le projet réalisé, accompagné de toute la documentation nécessaire devra être remis le 19 décembre 2011. Les présentations finales auront lieu le 19 décembre 2011. Tous les étudiants devront assister à des présentations d'autres équipes. La participation active (i.e. en posant des questions ou en amorçant une discussion) est fortement encouragée.

Un étudiant absent à un examen se verra normalement attribuer la note zéro pour cet examen. Cependant, si l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour un motif valable, certains arrangements pourront être pris avec son enseignant. Pour ce faire, l'étudiant devra présenter à son enseignant l'un des formulaires prévus à cet effet accompagné des pièces justificatives appropriées (par ex., attestation d'un médecin que l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour des raisons de santé, lettre de la Cour en cas de participation à un jury).

Une absence pour cause de conflit d'horaires d'examen n'est pas considérée comme un motif valable d'absence, à moins d'entente préalable avec la direction du programme et l'enseignant durant la période d'annulation des inscriptions avec remboursement : tel qu'indiqué dans le guide d'inscription des étudiants, il est de la responsabilité d'un étudiant de ne s'inscrire qu'à des cours qui ne sont pas en conflit d'horaire.

Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique et pour obtenir les formulaires appropriés, consultez le site web suivant

<http://www.info.uqam.ca/enseignement/politiques/absence-examen/>

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :

[www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

#### **Politique d'absence aux examens**

Un étudiant absent à un examen se verra normalement attribuer la note zéro pour cet examen. Cependant, si l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour un motif valable, certains arrangements pourront être pris avec son enseignant. Pour ce faire, l'étudiant devra présenter à son enseignant l'un des formulaires prévus à cet effet accompagné des pièces justificatives appropriées (par ex., attestation d'un médecin que l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour des raisons de santé, lettre de la Cour en cas de participation à un jury).

Une absence pour cause de conflit d'horaires d'examen n'est pas considérée comme un motif valable d'absence, à moins d'entente préalable avec la direction du programme et l'enseignant durant la période d'annulation des inscriptions avec remboursement : tel qu'indiqué dans le guide d'inscription des étudiants, il est de la responsabilité d'un étudiant de ne s'inscrire qu'à des cours qui ne sont pas en conflit d'horaire.

Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique et pour obtenir les formulaires appropriés, consultez le site web suivant :

<http://www.info.uqam.ca/enseignement/reglements/politique-dabsence-aux-examens>